

** Propriétaire indivisaire : j'adhère au nom de tous les membres de l'indivision, que je représente. Si le tableau est trop petit, joindre la liste des parcelles sur feuille libre. Si vous n'êtes pas sûre que vos parcelles se trouvent bien dans le périmètre syndical, contactez l'association avant de compléter le bulletin d'adhésion.*

- Déclare adhérer à l'Association Syndicale Libre Forestière Mont Forchat, Voirons, Hermones dont les Statuts sont consultables sur simple demande, pour les parcelles susnommées m'appartenant ;
- Donne mon accord pour l'adhésion des parcelles susnommées à la **certification forestière PEFC** dans le cadre de cette adhésion (remplir le mandat joint) ;
- Donne mon accord pour l'adhésion des parcelles susnommées à l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie ;
- Demande l'agrément des parcelles susnommées dans le Plan Simple de Gestion collectif déposé par l'ASLF Mont Forchat, Voirons, Hermones ;
- M'engage à respecter ce Plan Simple de Gestion à partir de la date de son agrément et pour toute sa durée de validité (remplir le mandat ci-joint).

Cotisations :

- D'entrée 2021 (à la première inscription) :
moins de 5000 m² : 10 € ; de 0,5 ha à 1 ha : 15 € ; de 1 ha à 2 ha : 20 € ; plus de 2 ha : 28 €
- Annuelle 2021 :
moins de 5000 m² : 6 € ; de 0,5 ha à 1 ha : 12 € ; de 1 ha à 2 ha : 20 € ; plus de 2 ha : 25 €

L'adhésion ne sera déclarée effective que lorsque tous les documents nécessaires seront parvenus au siège de l'association.

Votre adhésion vous permet de bénéficier de l'assurance responsabilité civile sur les parcelles concernées et de soutenir une démarche collective associative sur le massif. Elle ne constitue cependant pas une garantie que des chantiers sylvicoles seront organisés sur ces parcelles. L'organisation des chantiers dépendra en effet de l'état sylvicole, de l'accessibilité et des préconisations du Plan Simple de Gestion rédigé par un professionnel agréé.

Fait à :

.....

Le :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :



Mandat d'adhésion à la certification PEFC

Je soussigné(e),

NOM prénom :

Adresse :

Date de naissance :

donne mon mandat à l'Association Syndicale Libre Forestière Mont Forchat, Voirons, Hermones (ASLFVH) pour l'inscription de mes parcelles boisées et adhérentes de l'ASLFVH à la certification forestière PEFC lorsque celles-ci seront inscrites au Plan Simple de Gestion de l'association.

Je m'engage ainsi à respecter le cahier des charges de PEFC (consultable au siège de l'ASLFVH ainsi que sur le site Internet de PEFC France : <https://pefcaura.com/>).

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :



Demande d'agrément du Plan Simple de Gestion concerté

Je soussigné(e),

NOM prénom :

Adresse :

Date de naissance :

- demande l'agrément du Plan simple de Gestion déposé par l'Association Syndicale Libre Forestière Mont Forchat, Voiron, Hermones pour les parcelles forestières listées plus haut
- m'engage à respecter ce Plan Simple de Gestion pour toute la durée de sa validité conformément à la législation en vigueur

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Formulaires à retourner à l'adresse postale de l'association :

ASLF Forchat, Voiron, Hermones
Thonon Agglomération
81, place de la Mairie
74550 PERRIGNIER

Un scan de vos documents envoyés par mail est aussi possible (info@aslf.fr)